



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »*

# *RAPPORT DE MAI 2023*

## *SIGLES ET ABREVIATIONS*

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains
AT	: Agent de Transmission
BSPI	: Brigade Spéciale pour la Protection des Institutions
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Education
ECOFO	: Ecole Fondamentale
EMG	: Etat-Major Général
FBU	: Franc Burundais
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PMPA	: Partis et ex-Mouvements Politiques Armées
PTF	: Partenaire Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique de Congo
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

## ***I. INTRODUCTION***

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de mai 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été très nombreux mais les principaux sont liés :

- Aux attaques armées perpétrées par des personnes non identifiées à l'endroit des personnes paisibles et sans défense notamment en province Bubanza, Bururi, Rumonge, Karuzi, Cankuzo
- Aux cas de vol dans un champs notamment en province Karuzi
- Aux rançonnements de la population par les Imbonerakure en province Kirundo
- Aux menaces de mort contre des orpailleurs en province Cibitoke

Dans le domaine politique, notre rapport mentionne la destruction d'une permanence communale du parti CNL en commune Kibago, province Makamba.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales et des cas de jugement des crimes de flagrance.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés. En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Quatrièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de mai 2023 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.**

### ***II.1. Du contexte sécuritaire***

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

#### ***1- Un membre du parti CNL attaqué et blessé en commune Gihanga, province Bubanza***

En date du 1<sup>er</sup> mai 2023, vers 22 heures, à la 9<sup>ème</sup> avenue, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Elysée Nininahazwe, boutiquier, membre du parti CNL, a été blessé à coups de machettes au niveau de la tête et des épaules par Vincent Nduwimana, Djuma Hakandi, Révérien Bizimana et le prénommé Claver, tous membres de la milice Imbonerakure en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure tentaient de lui voler des marchandises et de l'argent dans sa boutique. Selon les mêmes sources, Elysée a crié au secours, ses voisins sont intervenus et ces Imbonerakure ont pris fuite vers une permanence collinaire du parti CNDD-FDD à Buringa. La victime a été conduite au CDS les Amis de Buringa se trouvant à la 8<sup>ème</sup> avenue. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

#### ***2- Du vol dans un champs en commune Bugenyuzi, province Karuzi***

En date du 2 mai 2023, vers 5 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Joël Mugishawimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 23 ans, a été appréhendé en train de voler dans un champ de manioc appartenant à un dénommé Ndayunamiye. Selon des sources sur place, les chefs collinaires lui ont exigé de payer une somme de 40.000 FBU au propriétaire du champ et 20.000 FBU aux membres de la milice Imbonerakure qui l'ont attrapé et gardé jusqu'à 10 heures.

#### ***3- Tentative d'assassinat en commune Matana, province Bururi***

En date du 3 mai 2023, sur la colline et commune Matana, province Bururi, Alice Tuyishemeze, mère célibataire, âgée de 24 ans, a été attrapée dans une brousse en train de tuer un bébé qu'elle venait de mettre au monde. Selon des sources sur place, l'homme qui l'a attrapé a appelé des femmes qui passaient à côté dans la route. Ce nouveau-né et sa mère ont été conduits à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, le bébé présentait des plaies sur le ventre, le nez et le visage.

#### ***4- Une femme morte en commune Kabarore, province Kayanza***

En date du 3 mai 2023, vers 21 heures, sur la colline Mugeru, zone et commune Kabarore, province Kayanza, Sévera Niyidutunze, âgée de 23 ans, enceinte de 3 mois, mère de trois enfants, cultivatrice, est morte après avoir avalé des pesticides. Selon des sources sur place, Japhet Rukundo, son mari, âgé de 26 ans, l'a transportée au CDS Jene et la même nuit, elle a été transférée à l'hôpital Kayanza où elle a rendu l'âme le lendemain vers 10 heures. Selon les mêmes sources, Sévera était maltraitée par son mari Japhet Rukundo, à cause de son infidélité et du gaspillage des biens familiaux. Dans la nuit du 3 mai 2023, Sévera a demandé à son mari d'en découdre avec cette pratique mais Japhet lui a répondu qu'il n'était pas prêt à changer.

#### ***5- Une femme blessée en commune et province Rumonge***

En date du 4 mai 2023, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, la dénommée Ngabireyimana, âgée de 22 ans, veuve, mère de 3 enfants, a été blessé au niveau de la joue à l'aide d'une machette par son ex-ami, Vianney Nkurunziza, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, Ngabireyimana vivait en concubinage avec Vianney et les 2 s'étaient séparés sans avoir

d'enfant. Ngabireyimana se trouvait chez son amie quand le présumé auteur l'a attaquée en lui lançant une machette. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à l'hôpital Saint Georges de Matara, commune Bugarama, province Rumonge tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

#### ***6- Un membre du parti CNDD-FDD agressé en commune Bugenyuzi, province Karuzi***

En date du 5 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, le prénommé Phocas, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la sous-colline Rusyanane, colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, a été menacé par un militaire travaillant à l'EMG de la FDNB, colonel Wenceslas Nteturuye, originaire de la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi. Selon des sources sur place, Phocas rentrait à bord de son vélo et a trouvé Wenceslas Nteturuye sur la route tenant une machette. Ce dernier a arrêté Phocas et a coupé le pneu de derrière de son vélo et le jeune homme est tombé par terre. En date du 6 mai 2023, Phocas a porté plainte auprès du chef de colline Muyange qui a ordonné le colonel d'acheter à Phocas un pneu et une chambre à air neufs. Colonel Wenceslas Nteturuye a payé une somme de 42.800 FBU pour l'achat du pneu et d'une chambre à air.

#### ***7- Des rançonnements des Imbonerakure en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 6 mai 2023, sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, des Imbonerakure dirigés par leur chef Pierre Claver Mbanzamihigo ont passé toute la nuit à la collecte des rançons chez les couples mariés illégalement sans autorisation administrative. Selon des sources sur place, Chaque ménage a payé une somme de 20.000 FBU et cela sur 36 ménages. Selon les mêmes sources, les 720.000 FBU ont été collectés sans quittance communale et partagés entre les Imbonerakure eux-mêmes et ont avoué au chef de colline de ne rien revendiquer pour les paysans. Les habitants sont inquiets de ce comportement et se demandent pourquoi l'administration reste muette sur ce problème social. Pour les personnes qui n'avaient pas d'argent sur elles, ces Imbonerakure prenaient soit une poule ou une chèvre comme caution et cela, dans un climat de terrorisme sans nom.

#### ***8- Un enfant battu et blessé en commune et province Gitega***

En date du 14 mai 2023, sur la colline Birohe, commune et province Gitega, Laura Maëva Dushime, âgée de 7ans a été tabassée par Charles Bangirinama, son père. Selon des sources sur place, il a enfermé son enfant à l'intérieur de la clôture comme d'habitude. De retour, il a constaté que l'enfant a essayé de sauter la clôture en se servant d'une chaise et il a pris 4 bâtonnets et l'a frappé tout le corps. Selon les mêmes sources, l'enfant avait des blessures sur les jambes, les bras, les fesses et sur le dos. Les mêmes sources ont indiqué que cet enfant subissait des violences physiques et qu'il n'avait pas le droit de jouer avec les autres enfants de son âge mais qu'elle devrait rester enfermée dans l'enclos. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cahot du commissariat provincial de la police. L'enfant a eu un hébergement au Centre Humura.

#### ***9- Une personne blessée en commune et province Bururi***

Dans la nuit du 14 mai 2023, sur la colline Mugozi, près d'une position de police, commune et province Bururi. Dismas Ndayiragije a été blessé par des gens non identifiés armés de machettes et de couteaux. Selon des sources, la victime a été sauvée par la police qui a entendu des cris et a appelé une ambulance pour l'évacuer vers l'hôpital de Bururi. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs Yves Nihorimbere et Dismas Niyobushobozi, tous membres du parti CNDD- FDD, ont pris le large avant d'être arrêtés en date du 15 mai 2023 et sont détenus au cachot de la police à Bururi.

### ***10- Deux enfants battus en commune Butihinda, province Muyinga***

En date du 16 mai 2023, vers 20 heures, sur la colline Cagizo, commune Butihinda, province Muyinga, Abdallah Musisi, âgé de 8 ans et Divine Irankunda, âgée de 5 ans, orphelins de mère ont été battus par leur marâtre, Parfaite Akimana quand leur père, Bruno Igiraneza, n'était pas à la maison. Selon des sources sur place, ces 2 enfants ont été battus et blessés au niveau des jambes, des bras et aux visages à coups de bâtons. Selon les mêmes sources, ces enfants ont été conduits au CDS Cagizo pour des soins médicaux tandis que leur marâtre avait déjà pris le large.

### ***11- Menace de mort contre des orpailleurs en province Cibitoke***

En date du 19 mai 2023, dans une salle de l'hôtel Mwarangabo appartenant au Commissaire de Police Jérôme Ntibibogora, au centre de la province Cibitoke, le Colonel de Police Carême Bizoza, a rencontré des représentants des coopératives exploitant des terrains aurifères et des responsables des corps de défense et de sécurité. Selon des sources sur place, il a donné l'ordre aux policiers et aux militaires de tirer sur toute personne qui extraira de l'or clandestinement. Cette réunion a été organisée trois jours après celle animée à Muyinga par Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika, Premier Ministre du Burundi où ce dernier avait suspendu toutes les activités des coopératives du secteur aurifère excepté celles d'une coopérative SOTB. Cette décision a été considérée comme deux poids deux mesures par des représentants de ces coopératives suspendues.

### ***12- Deux personnes blessées à la machette en commune et province Bururi***

En date du 19 mai 2023, vers 19 heures, dans la localité de Rwankona, colline Kiremba, commune et province Bururi, Marius Ndiwenishiga, âgé de 61 ans, a été attaqué à la machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime rentrait à son domicile situé dans la localité de Nyundo en provenance des travaux champêtres. Selon les mêmes sources, la population de la localité est intervenue et Claude Nshimirimana a été attrapé en possession d'une machette tachée de sang. Après être suspecté comme étant l'auteur présumé de cette attaque, il a été battu par la population de cette localité en colère qui venait secourir la victime. Marius Ndiwenishiga, victime de l'attaque et Claude Nshimirimana, présumé auteur ont été admises à l'hôpital de B.

### ***13- Une personne blessée en commune et province Cankuzo***

En date du 20 mai 2023, sur la colline Karago, zone Minyare, commune et province Cankuzo, Bonaventure Kanani a été blessé au niveau de la tête et des côtes à l'aide d'un couteau par Melance Kwizera, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cankuzo où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. Rappelons que ce n'est pas la première fois que Melance Kwizera attaque et blesse des gens mais chaque fois qu'il est arrêté, il est libéré. Il avait déjà blessé 3 autres personnes et il n'avait pas été inquiété.

### ***14- Une femme attaquée et tabassée en commune et province Cankuzo***

En date du 22 mai 2023, vers 20 heures, sur la colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo, Rose Ntihore, âgée de 63 ans, a été attaquée et tabassée à son domicile par ses voisins en l'accusant de sorcellerie. Selon des sources sur place, des policiers du camp des réfugiés de Kavumu proche sont intervenus et ont conduit cette victime au cachot dudit camp pour la protéger.

### ***15- Tentative d'assassinat d'un nouveau-né en commune Muruta, province Kayanza***

En date du 22 mai 2023, vers le soir, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, Chantal Ndayikengurukiye, âgée de 19 ans, ancienne élève à l'école post fondamentale Remera a mis

au monde un bébé et l'a jeté dans une latrine. Selon des sources sur place, Chantal vivait avec son fiancé, Samuel Ndayiragije, âgé de 21 ans. Ce soir, Chantal sortait plusieurs fois dehors comme si elle allait se soulager ; ce qui a inquiété Samuel. Vers 23 heures, Samuel est allé dehors et a été surpris par des cris d'un nouveau-né dans une latrine. Selon les mêmes sources, Samuel est descendu dans la toilette et a sauvé le bébé. Des voisins ont été informés de cette situation et ont alerté Epitas Niyiragira, chef de colline Rwegura. Chantal et le bébé ont été conduits, la même nuit, au centre de santé de Karunyinya pour y bénéficier des soins médicaux avant d'être conduits, le matin du 24 mai 2023, au cachot du commissariat de police provincial de Kayanza.

### ***16- Une personne blessée en commune et province Cankuzo***

En date du 22 mai 2023, la nuit, sur la colline Mugozi, zone, commune et province Cankuzo, Méchiade Ndikumana, commerçant a été blessé à la machette par son frère Eric Ndikumana. Selon des sources sur place, des conflits fonciers étaient à l'origine de cet incident. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté la même nuit par la population et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo.

## ***II.2. Du contexte politique***

### ***1- Une permanence communale du parti CNL démolie en commune Kibago, province Makamba***

Dans la nuit du 11 au 12 mai 2023, une permanence du parti CNL sise sur la colline Bukeye, commune Kibago, province Makamba, a été démolie par des gens non identifiés après avoir été troué au niveau des équerres, en date du 7 mai 2023. Selon des sources sur place, les leaders du parti CNL en commune Kibago dont l'honorable Laurent Harushimana accusent les membres de la milice Imbonerakure d'être les auteurs de cette démolition. En effet, ce n'est pas la première fois que ces Imbonerakure démolissent cette permanence depuis les préparatifs de son inauguration en mars 2023. Selon les mêmes sources, ces fenêtres ont été volées la nuit du 12 au 13 mars 2023 pour empêcher son inauguration. Deux Imbonerakure, Jérôme et Kazungu qui étaient impliqués dans ce vol ont été arrêtés, en date du 14 mars 202, par un OPJ pour des raisons d'enquêtes puis relaxé en date 12 avril 2023 sur l'ordre d'Elias Ndikumana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Kibago et Claver Sabushimike, Procureur de la République en province Makamba, lui aussi militant du CNDD-FDD. Espérance Inarukundo, administrateur de la commune Kibago et Françoise Ngozirazana, Gouverneur de la province Makamba ont été informées de la situation mais n'ont rien fait pour trouver une solution durable à ce problème.

## ***II.3. Du contexte judiciaire***

Au cours mois d'Avril 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également les cas des personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que les jugements de flagrance prononcés par les TGI dans certaines provinces du pays.

### ***II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.***

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois d'Avril 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

#### ***1- Un membre du parti CNL arrêté en commune Mpanda, province Bubanza***

En date du 4 mai 2023, vers 12 heures, sur la sous-colline Bumba-Gicuba, colline et zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Jean Marie Ndayishimiye, responsable collinaire des jeunes du parti CNL, a été arrêté par Gabriel Hakizimana, responsable communal du SNR à Mpanda. Selon des sources sur place, la victime a été embarquée à bord d'un véhicule de type camionnette plaque B6401A jusqu'au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza. Le motif de son arrestation n'a pas été révélé à personne.

#### ***2- Trois femmes membres du parti CNL arrêtées en commune et province Gitega***

En date du 5 mai 2023, vers 17 heures, sur la colline Rubamyi, commune et province Gitega, Clavera Ntakarutimana, âgée de 55 ans, Adeline Kwizerimana, âgée de 40 ans et Ladégonde Ndaruzaniye, âgée de 60 ans, toutes membres du parti CNL ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat provincial de police à Gitega par Dr Jacques Nduwimana, Administrateur de la commune Gitega accompagné par ses AT policiers. Selon des sources sur place, ces 3 femmes ont été accusées d'avoir dansé et chanté en dénonçant une famine qui sévit au Burundi lors de l'anniversaire du parti CNL organisé en date du 16 avril 2023 au chef-lieu de la province Gitega en présence d'Agathon Rwaswa, président dudit parti. Selon cette autorité provinciale, cette chanson contient des mots qui ternissent l'image du Burundi.

#### ***3- Deux filles mineures arrêtées en commune Songa, province Bururi***

En date du 9 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Horezo, commune Matana, province Bururi, Joyeuse Irakoze âgée de 15 ans et Nina Iradukunda, âgée de 14 ans, ont été arrêtées par la police lorsqu'elles descendaient d'une moto qui les transportait depuis Matana jusqu'à Horezo. Selon des sources sur place, la police leur a demandé pourquoi elles venaient dans cette zone la nuit et elles ont répondu qu'elles venaient rendre visite à leurs amis, Willy et Mélance, tous chauffeurs à la SINOHYDRO. Elles ont appelé Mélance pour venir payer le conducteur de tai-moto comme convenu avant de quitter Matana mais quand Mélance a vu un policier, il a refusé de payer en disant qu'il ne les connaissait pas. Les filles ont dit qu'elles s'étaient convenues de venir coucher avec eux comme elles en avaient l'habitude. Pour montrer qu'elles ne mentaient pas, ces filles ont décrit des chambres de ces hommes et tout ce qui est dans leur chambre. La police a appelé Willy mais il a refusé de venir, et a éteint son téléphone. La police a alors amené ces deux filles au cachot de la police de Songa.

#### ***4- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 12 mai 2023, sur la sous-colline Rutemba, colline Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, Zacharie Rwabagabo et Théoneste Twagiramungu, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés à leurs domiciles par des membres de la milice Imbonerakure et conduits au cachot du commissariat communal de Ntega. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir déchiré un t-shirt d'un membre du parti CNDD-FDD dont le nom n'a pas été révélé. Ils ont été poursuivis par le Secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Pierre Claver Nyabenda. Selon des sources sur place Pierre Claver Nyabenda menaçait ces 2 membres du parti CNL d'adhérer au parti CNDD-FDD faute de quoi, ils seraient châtiés.

### ***5- Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Butihinda, province Muyinga***

En date du 15 mai 2023, sur la colline Wingoma, zone Butarugera, commune Butihinda, province Muyinga, Gédéon Nkurunziza, Yusufu Karenzo et Aloys Misezero, tous membres du parti CNL ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la zone Butarugera par des membres de la milice Imbonerakure dont le prénommé Salèse. Selon des sources sur place, Salèse se promenait avec Gédéon Nkurunziza quand ils sont arrivés là où se trouvaient Yusufu Karenzo et Aloys Misezero ce qui suscita une menace de la part de Salèse qui a appelé d'autres membres de cette milice. Selon les mêmes sources, ces membres du parti CNL ont été accusés de vol de haricot alors qu'ils se promenaient en pleine journée. L'OPJ les a relâchés, le lendemain, après l'interrogatoire.

### ***6- Deux mineures arrêtées en commune Gashoho, province Muyinga***

En date du 19 mai 2023, sur la colline Gakashi, zone, commune et province Muyinga, Grâce Akimana, âgée de 10 ans, originaire de la colline Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, résidente à Mukoni, commune et province Muyinga et Claudine Cishahayo, âgée de 10 ans, originaire de la colline Muyange, commune Gashoho, province Muyinga, résidente à Gakashi où elle travaille comme domestique chez Asha, ont été arrêtées par la police et conduites au cachot de la PJ Muyinga. Selon des sources sur place, elles ont été accusées d'avoir battu et blessé volontairement un bébé d'Asha, commerçante. Selon un OPJ en charge du dossier, les 2 mineures ont avoué les faits en disant que Claudine Cishahayo n'avait pas été payée comme convenu par sa patronne, Asha. Selon les mêmes sources, les 2 mineures ont été libérées une semaine après sur l'ordre du prénommé Gérard, Procureur de la République à Muyinga.

### ***7- Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Muyinga***

En date du 27 mai 2023, au quartier Swahili, commune et province Muyinga, Pascal Butoyi alias Rutsinga, membre du conseil communal Butihinda, militant du parti CNL, a été arrêté chez lui, au même quartier par un groupe des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Shabani Nimubona, président de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans cette province. Selon des sources sur place, ils l'ont conduit manu militari au domicile de Shabani sur la colline Cumba en l'accusant d'avoir diffusé sur des réseaux sociaux des propos déshonorant à l'endroit de Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du parti CNDD-FDD.

## ***II.3.2. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrances et autres***

### ***1- Jugement de flagrance prononcé par le TGI Kayanza***

En date du 12 mai 2023, le TGI Kayanza a condamné Fidèle Bucumi alias Ninja âgé de 41 ans à une peine de servitude pénale à perpétuité et un paiement une somme de 20.000.000 FBU des dommages et intérêts pour sa femme ainsi que l'interdiction d'exercer les droits civiques pour avoir tué, en date du 10 mai 2023 vers 20 heures ses 2 enfants Omer Nishimwe, âgé de 6 ans et Mireille Kezakimana, âgée de 4 ans ont été tués, à coups de couteaux. Il a tué ses 2 enfants à la place de sa femme Imelde Nyabenda, âgée de 30 ans, en l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres hommes. Il l'accusait aussi que ces deux enfants sont nés de ces relations. Cette femme a échappé de justesse et a directement pris fuite chez ses voisins.

***Bref et sans être exhaustif, au moins 14 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement au cours du mois de mai 2023.***

### **III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME**

#### **III.1. Présentation générale**

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de mai 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

**Voici le déroulement de certains faits :**

#### **1- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke**

En date du 1er mai 2023, un corps sans vie de Marie Sandrine Nkuzimana a été retrouvé dans une brousse située sur la colline Ruyenzi, commune Mabayi, province Cibitoke, Selon des proches de sa famille, elle a été retrouvée sans vie après une semaine qu'elle était portée disparue. La victime était native de la colline de Muhungu de la même commune.

#### **2- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rutana**

En date du 3 mai 2023, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, un corps sans vie de Séraphine Nizigama a été retrouvé égorgé dans un champ de haricot, à 100 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, Séraphine était introuvable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023. Selon les mêmes sources, Séraphine n'était pas en bonne relation avec son mari Samuel qui n'a même pas informé des voisins sur cette disparition. Samuel a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que le corps de Séraphine a été enterrée en présence de l'administration collinaire et de la Croix Rouge.

#### **3- Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo**

En date du 4 mai 2023, au CDS Bishisha, commune Busoni, province Kirundo, Bernard Dusengimana, 43 ans, est mort à la suite des coups et des blessures lui infligés par des travailleurs de la société Bumico en date du 2 mai 2023. Selon des sources sur place, il était hospitalisé à ce CDS avec Jean Bosco Misago qui avait été aussi battu, blessé et urinait du sang. Tous les deux avaient été accusés par ces travailleurs d'avoir volé de la cassitérite dans la réserve naturelle de Murehe et ils étaient leurs veilleurs. Selon les mêmes sources, 3 personnes de cette société ont été arrêtées et conduites au cachot de la commune Busoni.

#### **4- Un enfant retrouvé mort en commune Nyarusange, province Gitega**

En date du 5 mai 2023, vers 11 heures, un corps sans vie d'Alain Don Keisy Irutingabo, âgé de 3 ans et 6 mois a été retrouvé dans la rivière Kiriba séparant les collines Nyarubenga et Kigara de la commune Nyarusange en province Gitega. Selon des sources sur place, ce petit garçon avait quitté la maison familiale située sur la colline Nyarubenga la veille vers 18 heures 30 minutes pour aller rendre visite à sa grand-mère qui habite la même localité. Selon les mêmes sources, l'enfant a été tué, ligoté par des malfaiteurs qui n'ont pas été identifiés, puis jeté dans la rivière Kiriba.

### ***5- Une personne tuée en commune et province Ruyigi***

Dans la nuit du 5 mai 2023, sur la colline Buruhukiro de la zone Rusengo en commune et province Ruyigi, Etienne Ndariye a été sauvagement tué, décapité non loin de son domicile alors qu'il rentrait d'un marché local. La victime serait un responsable collinaire du parti CNL. Deux suspects ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête.

### ***6- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 6 mai 2023, vers 7 heures, au quartier Buterere 2 B, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé dans la rivière Kinyankonge qui sépare les quartiers Buterere 2 B et Bukirasazi. Selon des sources sur place, ce corps portait un pantalon, un t-shirt gris entaché de boue et il avait des blessures au niveau de la tête. Dans une poche de son pantalon, il y avait une carte d'identité qui a été immédiatement récupérée par Ali Vyamungu, chef du quartier de Buterere 2B mais ce dernier n'a pas révélé l'identification de la victime à la population qui était sur les lieux. Selon les mêmes sources, Ali Vyamungu le chef du quartier de Buterere 2B et le chef de zone Buterere, Serges Hategikimana sont arrivés sur les lieux et ont évacué ce corps vers une morgue de l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura.

### ***7- Un enseignant tué en commune et province Bururi***

En date du 6 mai 2023, vers 20 heures, dans un boisement d'eucalyptus, sur la colline Mugozi, commune et province Bururi, Félix Ndikumana, enseignant au Lycée Bururi, âgé de 57 ans, a été tué décapité à coups de machettes par des gens non identifiés lorsqu'il rentrait chez lui au quartier des professeurs dudit lycée. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs s'étaient cachés dans un boisement situé près de cette école. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été directement évacué vers la morgue de l'hôpital de Bururi.

### ***8- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Muyinga***

En date du 7 mai 2023, un corps sans vie de la prénommée Marie Rose a été retrouvé sur la route vers Kobero, au pied de la colline Ruhivyi de la commune et province Muyinga. Elle était habitant de la colline Ruhivyi. Le mari de la victime et sa belle-mère ont été appréhendés dans le cadre d'une enquête.

### ***9- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Cankuzo***

En date du 8 mai 2023, vers 22 heures, au quartier Kigwati II, province Cankuzo, Colonel de police Henri Frère Manisha, âgé de 57 ans, retraité, ex-sous commissaire provincial de la police judiciaire de Cankuzo, a été tué à coup de marteau, par des gens non identifiés quand il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, il a été touché au niveau de la tête et au front. Selon les mêmes sources, le prénommé Jean Paul qui réclamait être le fils de Henri Frère Manisha sans être reconnu a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo.

### ***10- Une femme tuée en commune Mugamba, province Bururi***

En date du 8 mai 2023, vers 2 heures du matin, sur la colline Vyuya, commune Mugamba, province Bururi, Fabiola Ngabirano, mère de 8 enfants, a été tuée par son mari, Mélchiade Nkuzimana, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Mélchiade a tué son épouse en l'écrasant la tête à l'aide d'une hache. La victime est morte sur le champ et le présumé auteur a directement pris le large. Selon les mêmes sources, les 2 époux étaient en conflits permanents.

### ***11- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi***

En date du 9 mai 2023, vers 6 heures, sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé au bord de la rivière Nyabiho passant sur cette colline. Selon des sources sur place, le corps présentait des traces de violence au niveau du cou et ces signes montraient qu'elle avait été étranglée. Selon les mêmes sources, vers 8 heures, l'administrateur communal de Gitaramuka, Pascaline Ndagijimana a évacué le cadavre vers la morgue du CDS. Le corps de la victime a été enterré en date du 11 mai 2023.

### ***12- Un enfant de la composante sociale twa tué en commune Bugendana, province Gitega***

En date du 10 mai 2023, vers 17 heures, sur la colline Mirama, zone Mugeru, commune Bugendana, province Gitega, Darcy Irankunda, âgé de 12 ans, a été battu et blessé à coups de bâton au niveau de la tête et du dos par son voisin, Antoine Ntahompagaze, âgé de 40 ans, tous de la composante sociale twa. Selon des sources sur place, l'enfant jouait avec d'autres enfants lorsqu'Antoine est arrivé sur les lieux dans un état d'ivresse. L'un de ces enfants a lancé un caillou à Antoine qui a aussitôt poursuivi ces enfants, a attrapé Darcy et l'a battu. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, les parents de Darcy accompagnés par des voisins ont transporté l'enfant au CDS Mugeru où il a rendu son âme dans l'après-midi. L'enterrement a eu lieu, en date du 16 mai 2023. Le présumé, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Bugendana.

### ***13- Deux enfants tués en commune Gatara, province Kayanza***

En date du 10 mai 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Nyabubuye, colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Omer Nishimwe, âgé de 6 ans et Mireille Kezakimana, âgée de 4 ans ont été tués, à coups de couteaux, par leur père Fidèle Bucumi alias Ninja âgé de 41 ans, commerçant au centre Nyabigati de cette colline. Selon des sources sur place, Fidèle est rentré ivre, le soir et à son arrivé, il a menacé de tuer sa femme Imelde Nyabenda, âgée de 30 ans, cultivatrice en l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres hommes. Il l'accusait aussi que deux enfants sont nés de ces relations. Cette femme a directement pris fuite chez ses voisins. Fidèle a déchargé toute sa colère sur ses enfants en les tuant. Après le forfait, Fidèle s'est caché dans un endroit inconnu. Selon les mêmes sources, le lendemain vers 22 heures, il est sorti de sa cachette et il s'est rendu à une station de la police proche et les policiers l'ont conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza. En date du 12 mai 2023, le TGI de Kayanza a condamné Fidèle Bucumi à une peine de servitude pénale à perpétuité et à payer une somme de 20.000.000 FBU des dommages et intérêts pour sa femme ainsi que l'interdiction d'exercer les droits civiques.

### ***14- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Muyinga***

En date du 12 mai 2023, sur la colline Kwibuye, commune et province Muyinga, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Selon des sources sur place, l'enfant venait d'être mis au monde par Aimée Gloria Muhoza, âgée de 16 ans et elle l'a directement tué. Selon les mêmes sources, les parents de cette fillette étaient partis pour des travaux champêtres et de retour, le père a constaté des traces de sang au niveau de la toilette avant de tomber sur un sac contenant ce cadavre. Cette fillette a été arrêtée, le même jour et conduite au cachot de la PJ Muyinga avant d'être transférée à la prison de Muyinga, en date du 15 mai 2023.

### ***15- Deux membres de la milice Imbonerakure tués et quatre autres blessés en commune Mabayi, province Cibitoke***

En date du 13 mai 2023, vers 16 heures, sur la colline Rutorero, commune Mabayi, province Cibitoke, Anicet Niyonsaba alias Burindwi, âgé de 45 ans, marié et père de 9 enfants et Mawuridi Habimana, âgé de 26 ans, célibataire, tous membres de la milice Imbonerakure ont été tués fusillés et 4 autres

ont été blessés par des gens non identifiés portant des tenus militaires de la RDC et parlant la langue Kinyarwanda. Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure sont tombés dans un groupe des gens non identifiés parlant la langue kinyarwanda dans la forêt de la Kibira. Selon les mêmes sources, ces blessés étaient dans un état critique et ont été évacués par des militaires gardant la forêt de la Kibira dans une structure sanitaire en Mairie de Bujumbura.

### ***16- Une personne tuée en commune et province Kirundo***

En date 14 mai 2023, au quartier Rupfunda, zone Kirundo-Centre, commune et province Kirundo, un homme non identifié, âgé de 60 ans, a été tué par bastonnades lui infligés par des Imbonerakure dirigés par le chef de ce quartier, Dieudonné Ngabishengera. Selon des sources sur place, aux environs de 21 heures, la victime cherchait où il pouvait passer la nuit. En cours de route, la victime a croisé Ndayiragije de la composante sociale Twa qui l'a conduite chez le chef de quartier Rupfunda. Après avoir toqué à la porte plusieurs fois, le chef de quartier s'est réveillé et a accusé cet homme de sorcier. Il a, par la suite appelé les Imbonerakure qui sont venus nombreux et ont commencé à battre la victime et cette dernière a dit qu'elle connaissait Selemani Biburangejeje, membre du parti CNL. Ces Imbonerakure sont retournés chez le chef de quartier, qui, à son tour est venu réveiller Selemani pour voir s'il reconnaissait la victime. Cette dernière est morte sur le champ. Ce chef de quartier et les Imbonerakure ont laissé le corps de la victime en face de l'Eglise vivante de Jésus de Kirundo. En date du 15 mai 2023, Dieudonné Ngabishengera, Selemani Biburangejeje, le veilleur du Garage de Zulfikar dénommé Sunga et Ndayiragije qui a amené la victime chez le chef de quartier pour demander l'hébergement ont été arrêtés pour des raisons d'enquêtes. Ndayiragije a été relaxée après 3 jours d'incarcération. En date du 19 mai 2023, le parquet de Kirundo a requis que Dieudonné Ngabishengera soit condamné à 10 ans de prison ferme pour assassinat. Selemani et Sunga sont restés emprisonnés, sans jugement car le parquet de Kirundo les considérait comme n'étant pas impliqués dans ce dossier.

### ***17- Un homme tué en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 14 mai 2023, vers 22 heures, au quartier Mirango II, à la 12<sup>ème</sup> avenue, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Lionel Hamisi a été tué par son épouse, Tabu à l'aide d'un couteau. Selon des sources sur place, Hamisi était allé dans un bar de la 8<sup>ème</sup> avenue communément appelé « Bar Royal » pour étancher sa soif alors que son épouse l'avait interdit de consommer des boissons alcoolisées. Arrivé à son domicile vers 22 heures, Tabu a poignardé son mari et il est mort sur le champ. Selon les voisins, ce ménage était toujours en conflit et la femme avait juré de tuer son mari s'il continuait à consommer de la bière. La femme a été arrêtée et incarcérée à la prison centrale de Mpimba en mairie de Bujumbura.

### ***18- Un prisonnier tué à la prison de Gitega en commune et province Gitega***

En date du 14 mai 2023, à la prison de Gitega, Léonidas Ngendanzi a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par les membres du comité de sécurité sous les ordres de Japhet Hatitu, responsable des prisonniers communément appelé « capita général ». La victime a été accusée de non-respect des mesures d'hygiène. La victime était originaire de la province de Karusi.

### ***19- Un Imbonerakure tué en commune et province Muyinga***

Dans l'après-midi du 17 mai 2023, sur la colline Kinazi, zone Rugari, commune et province Muyinga, Jean Murokozi surnommé Master, membre de la milice Imbonerakure, a succombé à des coups de bâtons lui infligés par la population. Selon des sources sur place, les autorités collinaires en collaboration avec les habitants de la localité tentaient de lui prodiguer des conseils par rapport à son comportement indigne de vols et de viols des mineurs. Selon les mêmes sources, Murokozi a été violemment tabassé après une tentative de viol d'une mineure de 15 ans. La mineure a crié au secours, ce qui a alerté des habitants locaux. Murokozi a voulu se défendre en brandissant une machette et a

tenté de s'attaquer à la foule qui était venue voir ce qui s'était passé. Des habitants l'ont désarmé. La police est intervenue et l'a conduit à l'hôpital de Muyinga où il a rendu l'âme. Cinq personnes ont été arrêtées dans le cadre d'une enquête en cours. Les mêmes sources ajoutent que Shabani Nimubona, représentant provincial des Imbonerakure, a entamé des négociations pour libérer les personnes arrêtées arguant qu'ils ont fait de la légitime défense.

#### ***20- Un corps sans vie retrouvé en commune Mutambu, Bujumbura rural***

En date du 17 mai 2023, sur la colline Burima I, commune Mutambu, province Bujumbura rural, un corps sans vie du prénommé Isaac alias Mazindu, âgé de 65 ans, veilleur en Mairie de Bujumbura, originaire de la même colline, a été retrouvé dans un champ. Selon des sources sur place, ce corps était en état de décomposition et présentait des signes d'étranglement. Isaac avait été porté disparu sur sa colline natale depuis le 14 mai 2023.

#### ***21- Une personne tuée en commune et province Gitega***

Dans la nuit du 17 mai 2023, vers 1 heure du matin, sur la colline Kimanama, zone Mubuga, commune et province Gitega, Abel Ngendakumana, âgé de 47 ans, père de 7 enfants, sentinelle d'une boutique située dans cette localité, a été tué à coups de haches par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, des gens munis de haches l'ont attaqué et l'ont tué puis ont volé tout ce qui se trouvait dans la boutique.

#### ***22- Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba***

En date du 18 mai 2023, un corps sans vie d'Elysée Arakaza, âgé de 26 ans, briquetier, originaire de la commune Vyanda, province Bururi a été retrouvé dans une fosse au bord de la rivière Rwaba, sur la colline Bukeye, au chef-lieu de la commune Nyanza -lac, province Makamba. Selon des sources sur place, un OPJ qui s'est rendu sur les lieux a indiqué qu'Elysée est mort suite à une noyade.

#### ***23- Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie***

En date du 19 mai 2023, vers 20 heures, tout près du rond-point de la place de l'indépendance, proche de la microfinance Kazoza, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, le corps ne présentait aucun signe de violence. Le corps sans vie a été transporté à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles sur l'ordre de Rénovât Sindayihebura, administrateur de la commune Mukaza.

#### ***24- Une femme tuée en commune et province Bururi***

En date du 19 mai 2023, vers 2 heures, sur la colline Mugozi, commune et province Bururi, Languide Kamikazi, âgée de 38 ans, mère de deux enfants, employée à l'Ecole Technique Mgr Bernard Bududira à Bururi a été tuée à l'aide d'une machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces assassins ont défoncé la porte de sa maison et l'ont assommées de coups de machettes. Selon les mêmes sources, elle a été conduite à l'hôpital de Bururi où elle a succombé à ses blessures le lendemain. Selon les mêmes sources, la police a arrêté 20 personnes de la localité pour des raisons d'enquête mais 19 d'entre elles ont été libérées le même jour.

#### ***25- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Bugendana, province Gitega***

En date du 20 mai 2023, vers 12 heures, après des travaux communautaires, au bord de la rivière Ruvubu, sur la colline et zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie d'un enfant non identifié a été retrouvé tout près du pont reliant les communes Gihogazi et Bugendana. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures au niveau des oreilles et des traces de

cordes au niveau des bras. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été évacué vers la morgue de l'hôpital Mutoyi sur l'ordre de Pascal Simberewe, chef de colline Mutoyi. L'enterrement dudit corps a eu lieu dans l'après-midi du 21 mai 2023, sur l'ordre de Béatrice Bukuru, administrateur de la commune Bugendana.

#### ***26- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi***

En date 20 mai 2023, vers 10 heures, sur la colline Murango, zone Gasanda, commune et province Bururi, un corps sans vie de Joseph Niyonkuru, Evangéliste de l'église pentecôte de Gasanda a été retrouvé dans la rivière Burunga qui passe au pied de cette colline. Selon des sources sur place, une grosse pierre était sur l'épaule de la victime. Des proches de la victime ont indiqué que l'Evangéliste Joseph Niyonkuru était porté disparu depuis le 18 mai 2023. Selon les mêmes sources, il était allé dans une mission d'évangélisation dans la localité de la zone Gasanda frontalière à la commune Buyengero mais sa famille a attendu son retour en vain.

#### ***27- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Giharo, province Rutana***

Dans la nuit du 20 au 21 mai 2023, vers 22 heures, sur la colline Shembe, zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Jean Claude Niyongabo, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé à coups de gourdins par des membres de la milice Imbonerakure dont Dismas Niyonzima alias Muduri, Clément, Julias et Anick dirigés par le surnommé Biduba en ronde nocturne. Selon des sources sur place, Jean Claude rentrait chez lui quand il a été attaqué par ces Imbonerakure. Selon les mêmes sources, il a succombé à ses blessures en date du 23 mai 2023, à l'hôpital de Gihofi. En date du 20 mai 2023, un des membres de la milice Imbonerakure a été arrêté avant d'être libéré en date du 23 mai 2023, sur l'ordre de Rénovat Hakizimana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD.

#### ***28- Un corps sans vie retrouvé en commune Mabanda, province Makamba***

En date du 21 mai 2023, en commune Mabanda, province Makamba, un corps sans vie de Pierre Nyandwi, septuagénaire originaire de la colline Mivo, de la même commune, a été retrouvé dans la rivière Mugombwa. Selon des sources sur place, son corps présentait des signes de violences prouvant qu'il a été assassiné. Selon les mêmes sources, son corps a été repêché de l'eau par des volontaires de la Croix-Rouge et l'ont conduit dans une morgue d'un CDS de la localité avant d'être inhumé, en date du 23 mai 2023, sur l'ordre de l'administrateur de Mabanda, Jean Berry Hatungimana. Selon ses proches, Pierre Nyandwi était porté disparu depuis le 17 mai 2023.

#### ***29- Une femme tuée en commune Bugendana, province Gitega***

En date du 21 mai 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Kaguhu, colline Gitongo, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Suzanne Hakizimana, veuve, âgée de 60 ans, a été tué par Claude Havyarimana, Bosco Ndabirinde, Claver Ndabirinde et Pasteur Kwizera, chef de colline. Selon des sources sur place, le soir du même jour, Jean Nsengiyumva a organisé une fête de baptême de son enfant. Par après, une fillette de Jean Nsengiyumva, Ghyslaine Iteriteka, âgée de 4 ans qui était malade depuis une semaine est morte. Ceux qui participaient à la fête chez Jean ont transporté le cadavre de l'enfant jusqu'au domicile Suzanne accusée de sorcellerie. Ils l'ont battue jusqu'à rendre son âme et ont détruit sa maison. Selon les mêmes sources, très tôt le matin du 22 mai 2023, OPJ Aaron Gasore accompagné par des policiers s'est rendu sur les lieux pour mener des enquêtes ayant abouti à l'arrestation des présumés auteurs ciaprès Claude Havyarimana, Bosco Ndabirinde, Claver Ndabirinde et le chef de colline Pasteur Kwizera. Ces derniers ont directement été conduits au cachot communal de la police de Bugendana tandis que les deux cadavres ont été transportés à la morgue du CDS Busangana. L'enterrement des deux corps a eu lieu dans l'après-midi du 23 mai 2023 sur l'autorisation de l'administration communale.

### ***30- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Ntega, province Kirundo***

En date du 22 mai 2023, vers 20 heures, sur la sous colline Ndagano, colline Buringanire, commune Ntega, province Kirundo, Fidèle Minani, âgé de 56 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD, résidant sur cette colline a été tué par des gens non identifiés devant l'enclos de son domicile. Selon des sources sur place, la victime rentrait avec Daniel Misago, âgé de 43 ans, lui aussi membre du parti CNDD -FDD, cultivateur, résidant sur la même colline et avec qui elle avait partagé la bière pendant la journée. Cette victime et Daniel étaient en conflit lié à une parcelle se trouvant sur le centre Mugendo de ladite commune. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des voisins qui sont intervenus tard ont trouvé la victime déjà morte suite aux coups de houe tandis que Daniel n'a pas été retrouvé. Le dénommé Vvilyongoma, âgé de 39 ans, ami de Daniel, a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo par la police suite à une photo passeport de Fidèle trouvée chez lui.

### ***31- Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune et province Kirundo***

En date du 23 mai 2023, sur la sous-colline Gacabwoya, colline Cumva, commune et province Kirundo, Jean Bosco Miburo alias Nirayayo, membre de la milice Imbonerakure, a été tué à coups de gourdins par le dénommé Keza, chef de la Ligue des jeunes Imbonerakure sur la colline Cumva en compagnie de Ndabakenga, Ndayizeye, Dieudonné Bizimana, Nzobarinda, Wizeyimana, Dirangoma, et Rugaga, tous membres de la milice Imbonerakure en ronde nocturne. Selon des sources sur place, Jean Bosco était resté chez Vénantie Ninkunda, âgée de 24 ans, femme célibataire, cultivatrice de la sous-colline Gacabwoya qui venait d'être surprise par ces Imboneraure à son domicile avec un homme marié appelé Wadawada, vivant sur la même colline. Lorsque Jean Bosco a rejoint les autres Imbonerakure, ils s'étaient déjà partagés seuls l'argent rançonné chez Venantie sans lui réserver sa part. Il a alors menacé de les dénoncer ; raison pour laquelle il a été tabassé jusqu'à mourir. Selon les mêmes sources, en date du 24 mai 2023, ces huit présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot de la PJ Kirundo pour des raisons d'enquête. Des responsables du parti CNDD-FDD dont Pierre Macumi, responsable communal de la milice Imbonerakure et l'administrateur de la commune Kirundo, Viateur Habimana ont directement commencé à mener des pressions sur la PJ pour faire libérer les présumés auteurs.

### ***32- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga***

En date du 23 mai 2023, le matin, un corps sans vie du dénommé Bigirimana a été retrouvé dans la rivière Ruvubu passant en province Muyinga. Il était habitant de la comlline Murama, zone Rugari, commune et province Muyinga. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs de cette assassinat.

### ***33- Une personne tuée en commune Mabayi, province Cibitoke***

Dans la nuit du 23 au 24 mai 2023, sur la colline Kayere, au chef-lieu de la commune Mabayi, province Cibitoke, Jean Ndagijimana, veilleur au marché moderne de Mabayi a été tué à coups de balles par caporal de police Alexis Nimubona, en état d'ivresse. Selon des sources sur place, ce policier montait la garde auprès d'une microfinance COOSPEC quand il a tiré sur Jean soupçonné d'être un voleur qui s'appropriait à cambrioler cette institution financière. Selon les mêmes sources, ce policier avait passé la mi-journée dans un bistrot tout près de cette microfinance en train de prendre de la bière. La population en colère a tenté de se faire justice n'eût été l'intervention de la force de sécurité qui a dispersé la population en tirant des balles en air. En date du 24 mai 2023, ce policier et Eugene Ntibiyumwe ont été arrêtés et conduits au cachot provincial du commissariat provincial de Cibitoke pour des raisons d'enquête.

### ***34- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke***

En date du 24 mai 2023, dans l'après-midi, sur la colline et zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une forêt entourée d'arbres d'eucalyptus par des agriculteurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, le nouveau-né venait d'être mis au monde et tué par Joselyne Nizigiyimana, âgée de 16 ans. Cette fille avait abandonné ses études en classe de 8<sup>ème</sup> année au début du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2022-2023 à l'ECOFO Mirombero. Selon les mêmes sources, cette fille a été arrêtée et conduite au cachot du poste de police de la commune Murwi.

### ***35- Une fille militaire tuée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 25 mai 2023, vers 5 heures du matin, dans une chambre de l'hôtel appelé Amigo Juste, à la 9<sup>ème</sup> avenue, numéro 33, au quartier Gikizi, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Bélyse Tuyisenge, âgée de 24 ans, 88748 de la matricule, militaire du 1<sup>er</sup> bataillon du camp BSPI a été tuée à l'aide d'un couteau par Raymond Ndayikeza, âgé de 27 ans, 86207 de la matricule, militaire du même camp. Selon des sources sur place, le présumé auteur a avoué les faits en expliquant que des conflits d'argent étaient liés à cet assassinat. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a dit avoir donné de l'argent pour préparer un mariage à Belyse mais cette dernière l'a, par après, détourné. Le présumé auteur a été arrêté.

### ***36- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba***

En date du 27 Mai 2023, un corps sans vie d'un garçon appelé Trésor Niyonzima âgé de 6 a été découvert dans un faussé au bord de la rivière Rwaba, au pied de la colline Kabondo, au chef-lieu de la commune Nyanza-lac de la province de Makamba. Selon des source sur place, ce garçon avait disparu le veille. Les membres de la famille et les voisins ont exigé des enquêtes approfondies pour identifier les auteurs.

### ***37- Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana***

Dans la nuit du 27 mai 2023, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, le dénommé Sagamba a été tué, tabassé à mort par des membres de la milice Imbonerakure en patrouille nocturne. Ces derniers l'accusaient de tentative de vol des haricots.

### ***38- Un corps sans vie retrouvé en commune Kayogoro, province Makamba***

En date du 28 mai 2023, dans une brousse située sur la colline Sampeke en commune Kayogoro, dans la province Makamba, le dénommé Rukata a été retrouvé sans vie et en état décomposition. Selon des sources sur place, le corps du défunt était décapité de ses organes génitaux. Il était introuvable depuis le soir du 24 mai. D'après ses proches, il était parti avec des clients qui voulaient acheter ses eucalyptus. ces derniers ont été appréhendés dans le cadre d'une enquête.

### ***39- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Gitaramuka, province Karuzi***

En date du 29 avril 2023, vers 19 heures, sur la colline Bugwana, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, le dénommé Gasoro, âgé de 31 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué à coup de lance par son neveu prénommé Livingstone, membre du même parti, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, Gasoro accusait Livingstone de faire la débauche avec sa femme et il s'était plaint 3 fois auprès du conseil collinaire qui l'avait condamné à payer des amendes. Selon les mêmes sources, les deux faisaient un commerce au centre de cette colline et le présumé auteur a pris une bouteille d'une boisson locale appelée Hozagara chez Gasoro et ne l'a pas payé ; raison pour laquelle ils se sont disputés. Après quelques minutes, Livingstone s'est enfermé dans sa boutique où il est sorti avec une lance qu'il a lancée au niveau de la poitrine de Gasoro. Ce dernier est directement tombé par terre. Celui-ci a été évacué vers l'hôpital Buhiga avant d'être transféré à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi

en date du 30 avril 2023 où il a rendu son âme. Après le forfait, ce présumé auteur a pris le large vers une destination inconnue.

#### **40- Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro**

En date du 31 mai 2023, le matin, sur la colline Fota de la commune Ndava dans la province Mwaro, le prénommé Daniel a été retrouvé sans vie. Daniel était originaire de la commune Nyabihanga de la même province. Selon des sources sur place, la victime aurait été étranglée puis jeté dans cet endroit.

**Bref et sans être exhaustif, au moins 42 personnes ont été et 29 autres blessées au cours du mois d'Avril 2023**

### **III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.**

<i>Localité</i>	<i>Militaires</i>		<i>Policiers</i>		<i>Civils</i>		<i>Groupes armés</i>		<i>Non identifiés</i>		<i>Totaux</i>	
	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bujumbura Mairie	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	4	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bururi	0	0	0	0	1	5	0	0	3	1	4	6
Cankuzo	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Cibitoke	0	0	1	0	1	0	0	0	3	2	5	2
Gitega	0		1	0	2	1	0	0	3	0	6	1
Karusi	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	2	2
Kayanza	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0	2	4
Kirundo	0	0	0	0	3	1	0	0	1	0	4	1
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0	4	2
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	0	4	0	0	0	1	0	5
Rutana	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	3	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>29</b>

#### ***IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.***

Au cours du mois de mai 2023, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

***Voici le déroulement des faits pour 3 cas identifiés :***

##### ***1- Deux personnes torturées en commune et province Kayanza***

En date du 1<sup>er</sup> avril 2023, vers 20 heures, au quartier Gisoro, dans une localité communément appelée "kwi barrière", commune et province Kayanza, Alexandre Ndayiragije alias Titi, âgé de 52 ans, résidant à Kayanza et Dieudonné Bukuru, conducteur de taxi moto ont été tabassés par Hassan Ngomanziza, commissaire communal de police à Kayanza accompagnés par ses AT. Selon des sources sur place, Alexandre Ndayiragije rentrait chez lui et a vu le commissaire Hassan et ses AT en train de tabasser Dieudonné Bukuru après l'avoir contraint à s'asseoir par terre et bandé les yeux en l'accusant de conduire une moto sans plaque. Alexandre s'est arrêté et a plaidé pour cette victime afin qu'elle soit laissée. Il proposait que cette moto soit conduite au commissariat de police afin que le motard soit interpellé le lendemain. Selon les mêmes sources, tout à coup, Alexandre a été battu à coup de gifle au niveau du visage par Hassan qui l'a aussi obligé de s'asseoir sur le sol, l'a menacé qu'il pouvait même tirer sur lui s'il continuait à dire un mot. Alexandre a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza mais il a été libéré vers 22 heures sur l'ordre du procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira. Alexandre a porté plainte, le lendemain, auprès du procureur de la République à Kayanza mais Hassan n'a pas été inquiété.

##### ***2- Un motard battu sérieusement par des policiers sur la voie publique en commune et province Kayanza***

En date du 26 mai 2023, aux environs de 13 heures, sur la colline Shari, commune et province Bubanza, Emmanuel Ngendanzi, motard a été très sérieusement battu par des policiers dont un certain Samuel et son chef dit S3 qui étaient sur la voie publique. La victime a été évacuée en état critique vers l'hôpital de Bubanza. Le mobile de cette barbarie serait lié au refus d'obtempérer.

## **V. DES CAS DE VSBG**

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés. Suite également à cela, seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de mai 2023, **dix cas** de victimes de VSBG ont été identifiés.

**Ces cas sont présentés ci – dessous :**

### **1- Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 29 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 10 ans, élève à l'ECOFU Mutambara III a été violée par un homme non identifié quand elle gardait un champ de riz. Selon des sources sur place, en date du 3 mai 2023, cette victime a été conduite au CDS Mutambara avant d'être transférée à l'hôpital de référence de Rumonge. Selon les mêmes sources, la victime avait commencé à cacher ce qui lui était arrivée parce qu'elle avait été menacée et interdite de le révéler.

### **2- Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge**

En date du 3 mai 2023, sur la colline Gitaramuka, commune Burambi, province Rumonge, N.I., âgée de 16 ans, élève en classe de 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFU Mugaranzura a été violée à son domicile par Jean Claude Nimubona, son professeur de Mathématiques, marié et père de 3 enfants, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ce professeur a été surpris en flagrant délit par la mère de cette victime qui a crié au secours. La victime a été conduite à l'hôpital de Murago. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté en date du 4 mai 2023 et a été transféré au cachot du commissariat de Rumonge en date du 8 mai 2023.

### **3- Tentative de viol en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

En date du 3 mai 2023, vers 23 heures, sur la colline Batye, commune Butaganzwa, province Ruyigi, C.N., âgée de 37 ans, de la composante sociale Twa, a été attaquée par Ibrahim Ndabirabe alias Nelson qui tentait de la violer. Selon des sources sur place, C.N. était en train d'allaiter son enfant sur son lit quand Ibrahim l'a attaquée. La victime a crié au secours et ses enfants qui dormaient se sont réveillés et ont fermé la porte de la maison. Selon les mêmes sources, des voisins sont également intervenus et ont ligoté Ibrahim Ndabirabe avant de le conduire au cachot du poste de police.

### **4- Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 5 mai 2023 vers 19 heures, sur la colline centre urbain, commune et province Rumonge, S.I., âgée de 4 ans a été violée par Maurice Niyonkuru, âgé de 17ans, travailleur domestique chez les voisins de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur lui a offert un bonbon avant de la conduire dans la maison où il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été amenée à l'hôpital Rumonge, la même nuit, pour des soins de santé. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot de commissariat de Rumonge.

### ***5- Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi***

En date du 6 mai 2023, sur la colline Gatwaro, commune Rutovu, province Bururi, A.M.I., âgée de 5 ans, a été violée par Cyriaque Hakizimana âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, Cyriaque a profité de l'absence de la mère de la fillette qui était allée faire moudre du maïs, a conduit la petite fille chez lui jusque derrière une maison où il l'a violée. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de la police de Rutovu.

### ***6- Une fille violée en commune et province Ruyigi***

En date du 11 mai 2023, vers 18 heures, dans une maison en construction, dans le quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, A.G, âgée de 17 ans, écolière à l'ECOFO Buvumo de la DCE Ruyigi, résidant dans ce quartier, a été violée par le dénommé Kigamba, maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 40 ans, marié et père de 3 enfants. Selon des sources sur place, Kigamba a été attrapé en flagrant délit par Jérôme Rwanda, membre de la milice Imbonerakure. Ce dernier a frappé l'auteur présumé et l'a blessé. Avant de conduire cet auteur au cachot de la police de Ruyigi, il a été soigné à l'hôpital de Ruyigi. Jérôme, lui aussi a passé la nuit dans les mains de la police de Ruyigi pour coups et blessures, mais il a été libéré le lendemain. Kigamba, quant à lui, est resté au cachot.

### ***7- Une fille violée en commune Buhiga, province Karusi***

En date du 14 mai 2023 vers 21 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi, L.A.S, âgée de 15 ans, écolière de l'ECOFO Buhiga III en classe de 6<sup>ème</sup> année, a été violée par Jean de Dieu Bigirindavyi alias Runyota, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 55 ans, retraité de la FDN et ex-PMPA, mari de sa mère. Selon des sources sur place, Jean de Dieu Bigirindavyi, adjoint du chef collinaire, est rentré la nuit et profitant de l'absence de sa femme qui était partie chez ses parents pour violer sa belle-fille. Selon les mêmes sources, la fille est allée ouvrir la porte et le présumé auteur l'a tiré par les bras vers la chambre conjugale. Son beau-père lui a dit qu'il n'est pas son père et que, par conséquent, coucher avec elle n'est pas un problème. Jean de Dieu l'a alors violée et l'a envoyée dans sa chambre. En date du 16 mai 2023, vers 15 heures, l'auteur présumé a demandé à ses enfants d'aller chercher de l'herbe pour la vache et à la fille de rester à la maison pour préparer le repas. La victime a constaté que c'est un plan pour la reviolier et a refusé en disant qu'elle veut partir avec les autres à la recherche de l'herbe mais le présumé auteur a contesté. Il l'a ordonnée d'entrer dans la maison mais elle n'a pas accepté. Comme leur ménage se trouve tout prêt du poste de police, la victime est allée porter plainte chez le prénommé Eric, OPJ. Ce dernier a appelé Mbonyimpano, chef de colline pour intervenir. En date du 17 mai 2023, Mbonyimpano a conduit la victime à l'hôpital du Cinquantenaire pour des examens et les résultats ont été envoyés à l'OPJ. La victime a reçu des médicaments pour la protection des IST et la grossesse non désirée. A l'arrivée de la mère de la victime, elle a insultée sa fille victime du viol, la qualifiant de pute pour décharger son mari. La victime a été mise au cachot pour la prévention contre les menaces de sa mère et les membres de la belle famille de sa mère. Le présumé auteur a été arrêté chez lui, en date du 17 mai 2023, vers 16 heures et est incarcéré au cachot de la police Buhiga pour des raisons d'enquête.

### ***8- Une travailleuse domestique violée en commune Giharo, province Rutana***

Dans la nuit du 20 mai 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Cyriaque Tamagari, âgé de 45 ans, a violé sa travailleuse domestique, J.I., âgée de 13 ans, originaire de la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba. Selon des sources sur place, Cyriaque a profité de l'absence de sa femme, infirmière qui s'était rendue au service à l'hôpital Gihofi. Cyriaque a donné une somme de 10.000 FBU à l'enfant qui l'a refusé et est allée crier derrière la maison. Selon

les mêmes sources, des voisins sont intervenus en arrêtant Cyriaque et a été directement conduit à une position de police sise à Kurubaho mais il a été libéré en date du 25 mai 2023.

#### ***9- Une fillette violée en commune et province Rumonge***

En date du 20 mai 2023, vers 20 heures, sur la colline Cabara, commune et province Rumonge, A.T., âgée de 14 ans, a été violée par Jean Nyamweru, membre de la milice Imbonerakure, son voisin, marié et père de 3 enfants, vendeur de viande. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu dans une chambrette tout près du lieu de travail du présumé auteur. Ce dernier avait promis à l'enfant de lui donner tout ce dont elle a besoin. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS Cabara, la même nuit avant d'être transféré au commissariat de police de Rumonge, le lendemain.

#### ***10- Une fillette violée en commune Matana, province Bururi***

En date du 21 mai 2023, vers 12 heures, sur la colline et commune Matana, province Bururi, S.A., âgée de 7 ans, a été violée par Richard Nyabenda, âgé de 23 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était en train de jouer avec d'autres enfants chez ses parents quand le présumé auteur a ordonné d'autres enfants d'aller cueillir des fruits et il a conduit cette fillette dans une maison où il l'a violée. Ce présumé auteur a menacé l'enfant de la tuer si elle dévoilait les faits. Cette victime a été conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot communal de police de Matana.

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

**Tableau de la situation carcérale au 31 Mai 2023**

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F					
Bubanza	200	475	166	6	276	27							3	2	237,50
Bururi	250	372	230	11	116	15							2		148,80
Gitega	400	1 351	613	51	603	84							7	5	337,75
Mpimba	800	4 385	3 331	214	790	50							13	15	548,13
Muramvya	100	865	324	28	478	35							5	3	865,00
Muyinga	300	522	130	11	344	37							7		174,00
Ngozi (F)	250	197		61		101		9		26			14	9	78,80
Ngozi (H)	400	1 548	492		1 056										387,00
Rumonge	800	1 064	343	16	669	36							3	1	133,00
Rutana	350	510	163	13	319	15							1	1	145,71
Ruyigi	300	755	229	18	471	37							5	1	251,67
CMCL Ruyigi	72	75					14		61						104,17
CMCL Rumonge	72	69					22		47						95,83
<b>TOTAUX</b>	<b>4 294</b>	<b>12 188</b>	<b>6 021</b>	<b>429</b>	<b>5 122</b>	<b>437</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>108</b>	<b>26</b>			<b>60</b>	<b>37</b>	<b>283,84</b>
			<b>6 021+429=6 450</b>		<b>5122+437=5 559</b>		<b>36+9=45</b>		<b>108+26=134</b>				<b>60+37=97</b>		

La population pénitentiaire est de 12.188 détenus + 97 nourrissons = 12.285

Le total des prévenus est de 6.450 adultes + 45 mineurs = 6.495

Le total des condamnés est de 5.559 adultes + 134 mineurs = 5.693

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de mai 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée une triste réalité comme elle était tout au long des mois précédents.

En effet, la population pénitentiaire était, au 26 janvier 2023, de 12.393 personnes et au 28 février, elle était de 12.561 et à la fin de mars 2023, elle était de 12.056 personnes, à la fin d'avril 2023, elle était de 11.937 personnes et à la fin de mai 2023, elle est de 12.285 personnes. Ces chiffres montrent qu'il y a des oscillations avec des montées et des diminutions de la population pénitentiaire mais cette diminution n'est pas significative. De toutes les façons, un pas reste à franchir par les autorités judiciaires et pénitentiaires pour désengorger les milieux carcéraux burundais et améliorer les conditions de détention.

Pour que ce pari puisse être gagné, il faudrait que :

- Le pouvoir exécutif mette en avant l'indépendance de la magistrature tant prônée et, en conséquence, les magistrats usent de la diligence dans le traitement des dossiers judiciaires afin que les prisonniers blanchis puissent être libérés,
- Les autorités pénitentiaires relaxent effectivement toutes les personnes blanchies pour libérer de l'espace vitales aux personnes condamnés,
- Les Imbonerakure, les agents du SNR et certaines autorités administratives qui sont pointés du doigt par la population comme étant des auteurs des arrestations arbitraires suivies des détentions illégales soient sensibilisés pour couper court avec ces actes ; sinon qu'ils soient punis conformément à la loi.

## **VII. CONCLUSION**

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi car cela découragerait les auteurs. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régis par des lois claires. Ainsi, au moins 42 personnes ont été tuées, 14 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont subi des actes de tortures et 10 personnes ont été victimes des VSBG.

Cela est également de la sorte au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été blanchies. Même celles qui sont relaxées sont encore réarrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le bon et le mauvais temps dans notre pays sans être inquiétés.

Il est donc évident que la situation des droits de l'homme au Burundi se détériore au jour le jour. C'est pourquoi, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

### **• Au gouvernement du Burundi**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ De réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

### **• Aux PTF**

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

### **• A la population**

- ✓ de rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.